


Référence Unique Mandat	<p align="center">LA GENTIANE</p>  <p align="center">Monnaie Locale Complémentaire du Bassin Annecien</p>
--------------------------------	--

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Organisme de Gestion à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. *Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, et sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.*

<p>Titulaire du compte à débiter</p> <p>Nom Prénom</p> <p>Adresse</p> <p>Code postal</p> <p>Ville</p> <p>Pays</p> <p>IBAN</p> <p>BIC</p>	<p>Identifiant Créancier SEPA</p> <p>FR81ZZZ88F270</p> <p>Nom : LA GENTIANE</p> <p>Adresse : MAISON DES ASSOCIATIONS 25 AVE DES HARMONIES</p> <p>Code postal : 74960</p> <p>Ville : CRAN GEVRIER</p> <p>Pays : FRANCE</p>
---	--

TYPE DE PAIEMENT : paiement récurrent/répétitif

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA GENTIANE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LA GENTIANE.

Fait à
(ville)

, le
(JJ/MM/AAAA)

Signature

Ce document doit être accompagné d'un RIB comportant les mentions IBAN / BIC.

Note : Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.